

Les textes. Les chiffres. Ces données sont froides et utilisées de manière implacable. L'appel à l'esprit de la loi n'est plus entendu. Et pourtant, lorsqu'un parent est appelé au secours de son enfant, est-il entendable qu'il en supporte un coût sur son salaire ? De même, faut-il que la diminution du nombre d'élèves entraîne celle des enseignants à la manière de vases communicants ? **Pour le SNE il serait bon que plus de recul soit pris afin que la dimension humaine, tellement importante dans nos métiers, se retrouve dans la gestion des personnels.** Cette approche guide nos réflexions et nos revendications.

## Autorisation d'absence : et si on introduisait un peu d'humain dans la gestion ?

Le SNE a été saisi cette semaine de la question suivante : "Est-ce normal de ne pas être payée pour avoir géré une urgence médicale d'un enfant mineur qui ne pouvait pas se déplacer seul ?" La problématique de la rémunération des absences est ancienne dans nos métiers. **Les absences de droit** (congé maladie ordinaire, maternité, participation à un jury d'assises...) **sont accordées avec traitement**. S'occuper d'un enfant malade n'entre pas dans cette catégorie. **Les absences sur autorisation** (garde d'enfant malade, décès ou mariage d'un proche..) **peuvent être accordées avec traitement**. Ce n'est pas systématique.

L'enfant de notre collègue avait 17 ans. Or, l'absence pour garde d'enfant avec rémunération est prévue pour les enfants jusqu'à 16 ans. Donc, **du point de vue administratif, l'autorisation qui lui a été accordée ne devait pas être forcément rémunérée**. Dans le cas qui nous intéresse, on parle d'une mère appelée par un lycée pour son enfant qui a dû être conduit à l'hôpital. Il y avait urgence. **Du point de vue humain, il serait logique qu'une telle absence soit rémunérée.**

Pour le SNE, il est des cas où l'application trop stricte du droit amène à prendre des décisions ressenties injustes pour les personnels. C'est pourquoi notre syndicat a engagé notre collègue à intenter un recours pour demander à ce que son absence soit, à titre exceptionnel, rémunérée. Qui sait, un peu d'humanité pourrait s'exprimer dans ce dossier ?

## Des postes pour la rentrée ? A votre bon cœur

**Le SNE déplore que l'opportunité historique d'améliorer le taux d'encadrement dans les classes et donc les conditions de travail de tous soit en passe d'être ignorée.** Le gouvernement a fait le choix de diminuer le nombre d'enseignants pour la rentrée 2026. L'argument retenu, celui de la baisse démographique, est incontestable tout comme est imparable celui qui revient à constater que la moyenne d'élèves par classe en France est de 21,3 en élémentaire et 21,9 en maternelle contre 19 pour les pays européens membres de l'OCDE. Même si le nombre de suppression de postes annoncé par le ministre lundi a

été corrigé dès mardi (338 postes sont sauvés dans le 1er degré), **la baisse de la dotation sera lourde de conséquences pour l'élaboration de la carte scolaire.** ([cliquer ici pour plus de détails](#))

La deuxième partie de l'année scolaire est entamée et vous arrivez peut-être déjà à votre quota de certaines parties des 108 H d'obligation réglementaire de service. Il est difficile de dire à des parents que vous ne les recevrez plus, faute de temps, mais vous n'êtes tout de même pas complètement pieds et poings liés. Vous avez des aussi des droits, nous sommes pour vous aider à les faire respecter.

## **La valse des heures de formation obligatoires**

**Vous avez déjà rempli votre obligation de dix-huit heures obligatoires de formation continue**, heures de réunion d'informations syndicales comprises ? Dès lors, **vous n'êtes plus tenu de participer à une nouvelle formation, qu'elle soit mentionnée obligatoire ou pas**. Pour vous dégager d'une nouvelle convocation, il vous suffit d'informer votre IEN que vous avez déjà rempli votre quota annuel de formation et éventuellement de lui en donner le détail. Une démarche que le SNE a aidé plusieurs collègues à accomplir avec succès cette année dans notre académie.

Attention tout de même, les dix-heures peuvent être vingt-quatre puisque le calendrier scolaire prévoit que "*deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.*".

## **Vous participez au mouvement inter ?**

La période est à la vérification des barèmes. Les délégués du SNE sont là pour vous aider à effectuer le barème qui vous a été attribué. Contactez-nous ! Nos coordonnées sont en pied de mail.

Même si nous faisons partie d'équipes pédagogiques, l'exercice de notre métier est très souvent solitaire. Cette solitude se ressent encore plus lorsque l'on a à affronter des situations particulières (une convocation par la hiérarchie, une procédure de congé longue durée ou longue maladie à mener...). C'est là qu'un suivi sérieux par un syndicat peut faire toute la différence pour vous.

## Convoqué chez votre IEN ou à la DSDEN...

Voilà une situation pas si exceptionnelle que ça (il suffit de l'intervention de quelques parents d'élèves remontés contre vous) et franchement inconfortable.

Souvent, la lettre de convocation qui vous est adressée ne dit presque rien du motif de la convocation. Par contre, elle rappelle toujours la possibilité de venir accompagné. Pour le SNE, il s'agit d'une nécessité. Se retrouver à la circonscription ou à la DSDEN face à une ou deux personnes qui vous interrogent sur votre vie professionnelle n'a rien d'une partie de plaisir. **Les délégués du SNE sont là pour vous épauler dans ce genre d'épreuve.** Et même lorsqu'il s'avère que ce n'est pas vous directement, mais le fonctionnement global d'une équipe qui passe sous les fourches caudines de l'administration, bénéficier de l'appui d'un représentant syndical pour préparer l'entretien et le passer s'avère salvateur.

C'est ce que nous avons pu constater la semaine dernière encore dans la Loire. Malgré toutes les appréhensions de notre collègue, l'entretien avec l'administration s'est avéré constructif et bienveillant. Notre présence et nos remarques ont tout de même évité une dérive trop administrativement centrée de la situation. **D'où l'importance de ne pas rester seul.** En cela, se syndiquer, c'est similaire à s'assurer, mieux vaut l'être quand un coup dur survient.

## Le psychologue au service du diable

Dans un précédent bulletin nous vous avions parlé de ce spécialiste au compte Facebook très particulier auquel l'administration avait recours pour faire réaliser des expertises dans le cadre de la médecine du travail. L'ordre des médecins avait été saisi de ce dossier. Il a rendu son verdict.

D'après le psychologue, ce compte relève d'une usurpation d'identité. Le psychologue s'est engagé à demander le retrait de ce compte. Qui semble exister depuis plus de trois ans, soit dit en passant. Une plainte a été portée pour usurpation d'identité et de titre. L'ordre des médecins a classé le dossier. Nous espérons, pour tous les patients qui feront appel aux services de ce psychologue, que cette affaire se résume à cela.

Toute l'équipe du SNE de l'académie de Lyon vous souhaite une très belle et heureuse année 2026, avec la santé, des joies, du bonheur ainsi que des réussites personnelles et professionnelles. Sur ce dernier plan, vous pouvez encore et toujours compter sur votre syndicat pour vous accompagner et défendre vos intérêts ainsi que ceux de l'ensemble des enseignants du 1er degré et des AESH.

## La température fait partie des conditions de travail

Ces dernières années nous ont plus confrontés aux affres de la chaleur dans les classes. Cette semaine, c'est le froid qui s'est rappelé à notre bon souvenir. Les problèmes d'isolation, voire de chauffage en panne font que les températures dans certaines écoles sont bien en-dessous du raisonnable pour envisager de travailler assis sur une chaise. Certains directeurs ont pris le risque de conseiller aux parents, au nom de la sécurité des personnes, de garder leurs enfants au chaud s'ils en avaient les moyens. Une telle décision peut relever du bon sens, mais elle demeure illégale.

Pour notre syndicat, deux solutions permettraient de gérer sereinement ces situations. Une fourchette de températures dans les locaux pourrait être définie en-dehors de laquelle l'accueil des élèves ne serait pas possible. On aurait alors un cadre légal incontestable, avec des effets de seuil, certes, mais sur lequel il serait possible de s'appuyer pour tenir compte de la réalité des conditions de travail. Une autre solution serait de conférer aux directeurs d'école, dans le cadre de leur autorité fonctionnelle et dans un souci de sécurité, un pouvoir de décision sur l'accueil ou non des élèves en cas de températures extrêmes dans les écoles. Et si l'on instillait un peu de pragmatisme dans la gestion des écoles ?

## Rythmes scolaires : pas touche dans l'instant lance le ministre

La polémique sur les rythmes scolaires et notamment sur la semaine à quatre ou cinq jours avait été relancée par la convention citoyenne voulue par le président Macron. Face à la recommandation de cinq jours pleins dès l'élémentaire, le SNE avait interpellé la rue de Grenelle pour lui redire son attachement et celui de plus de 90% des écoles de France à la semaine de quatre jours. Ce 3 janvier, le ministre a repoussé un éventuel changement de rythme aux calendes grecques, ou presque, puisque, selon lui, la question des rythmes scolaires doit appartenir à la campagne présidentielle de 2027.

## Le recrutement des enseignants à bac +3 est en suspens

L'absence de budget a une conséquence des plus dommageables dans l'Education nationale. A ce jour, le ministère n'a pas les moyens d'organiser les concours de recrutement annoncés et encore moins de mettre en place la formation rémunérée des éventuels lauréats. Dans de telles conditions, comment, préparer sereinement un

**concours** qui ne pourra peut-être pas avoir lieu ? **Comment se lancer en confiance dans une relation avec un futur employeur** qui avance des propositions sans avoir au préalable les moyens de les tenir ?

Le SNE a posé ces questions à M. Geffray cette semaine. Notre syndicat lui a demandé de prendre la parole pour soutenir les aspirants professeurs qui ont repris le travail sans savoir si le concours promis se déroulera et pour leur dire sa volonté de voir tenue la parole de la France à leur égard. Quoi qu'il advienne, notre syndicat déplore cette triste prise de contact entre les futurs enseignants et l'administration.